

Dossier notre avenir :

La commune en 2025... et après ?

PAGE 4

La commune en question ? p.5

**Les ressources de la commune
de Proveysieux** p.6

**Un projet politique facilite la
conduite du mandat** p.7

**Où en est le projet d'association
foncière pastorale ?** p.8

S O M M A I R E

La foire du 1^{er} mai, une institution dans le village p.3 ● **Comptes annuels : le budget communal** p.10

Bientôt un plan de gestion pour la tourbière de la Manissolle p.13 ● **La place de Pomarey change** p.13

Sécurisation routière à Moretière p.14 ● **Autoconsommation partagée** p.14 ● **Du nouveau pour la rentrée** p.15

Restauration scolaire : un nouvel appel d'offres pour 2025-2029 p.15

Proveysieux renforce son soutien à la crèche de Quaix p.16 ● **Les déchets en chiffres pour 2024** p.16

éditorial

C'est la dernière année de ce mandat. Je peux dire qu'il reste enthousiasmant parce que des réalisations se concrétisent au service des habitants et parce que nous œuvrons pour que le village garde son caractère convivial et accueillant.

L'absence de secrétaire de mairie a rendu cette période très exigeante en termes de temps investi, d'énergie, de sacrifices. En effet, la gestion du personnel a été difficile : deux agents en longue maladie dont les salaires ne sont que partiellement compensés ; puis deux salariées parties qu'il a fallu remplacer fin 2024 sur les postes d'ATSEM. Nous saluons Valérie et Deborah et nous saluons aussi Hayet, la nouvelle secrétaire qui a pris ses fonctions le 2 juin.

La dernière année du mandat est déjà bien entamée et il est important de faire le point financier de l'année 2024 et du budget prévisionnel qui a été voté le 1^{er} avril .

Notre gestion rigoureuse du budget porte ses fruits : certes, l'année 2024 marquant une pause relative en termes d'investissements nous a permis de compenser l'année 2023. Le compte administratif, qui fait le point des recettes et dépenses réelles de l'année écoulée, est excédentaire. Cela nous permet de poursuivre nos projets pour la forêt, la création de l'Association Foncière Pastorale, la Place de Pomarey, la sécurisation de la voirie mais aussi le soutien à l'école.

Nos préoccupations portent aussi sur l'anticipation du prochain mandat afin de sécuriser au niveau budgétaire la possibilité de mettre en œuvre les choix d'une politique à conduire. Cette préoccupation a été permanente tout au long de ce mandat : l'ouverture des commissions au plus grand nombre, notre volonté de transparence, d'échanges, de concertation était sous-tendues par l'idée que faire participer c'est déjà mettre le pied à l'étrier, être dans l'action municipale. Finalement, ce n'est pas si compliqué. Il suffit d'avoir l'envie de faire des choses, de donner de soi pour le village.

Cette dernière année, nous avons voulu avec le conseil consultatif des habitants, aller plus loin dans l'explication, la vulgarisation. Six rencontres ont été organisées et une septième est prévue le samedi 20 septembre. Nous sommes sûrs que cela aura permis de déclencher des motivations.

Pour conclure cet éditorial, je voudrais faire part de deux projets qui n'ont pas trouvé un aboutissement au cours du mandat. Nous avons investi beaucoup d'énergie, de temps, mais aussi financièrement pour les études et les diagnostics afin de réaliser des logements communaux. Pour faire fonctionner nos services, nous ne pouvons pas compter uniquement sur les dotations et la fiscalité. La commune a besoin de se constituer des ressources propres. Nous avons travaillé dans ce sens en installant des panneaux photovoltaïques ou en valorisant la forêt. Construire des logements locatifs est une solution que nous n'avons pas réussi à concrétiser.

L'autre projet non abouti laisse un goût amer. L'urbanisme sur notre commune est fortement contraint par la réglementation du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels). Celui-ci est toujours en attente de révision. Il ne réglemente pas les communes de manière égale et limite fortement le foncier urbanisable. Les contraintes relatives à l'assainissement découlent du PPRN et auraient pû être localement levées si nous avions réussi à créer des réseaux permettant de relier les hameaux aux ruisseaux pérennes. Ces dossiers restent ouverts. Il faudra que nos successeurs au conseil les prolongent et les fassent aboutir, c'est une question vitale pour le village.

Christian Balestrieri
Maire de Proveysieux

LA FOIRE DU 1^{ER} MAI : UNE INSTITUTION DANS LE VILLAGE



Nous venons de vivre la 141^e foire de Proveysieux. Cette manifestation a été lancée pour la première fois en 1884 par Jean Jay, maire de l'époque !

Photo Alain Provost

Il y a plus de 140 ans, la foire proposait aux villageois des fruits et légumes, d'autres produits alimentaires et tout ce que les Proveysards n'avaient pas l'occasion d'acquérir par ailleurs. Elle précédait les foires de Quaix et de Saint-Égrève afin d'éviter la concurrence.

Aujourd'hui, et même si l'on sait qu'il y a eu quelques années sans foire, (la dernière année annulée fut le 1^{er} mai 2020 en plein COVID), nous poursuivons cette tradition pour satisfaire les nouvelles attentes du village.

Mais ce "nous", c'est qui ? Depuis près de 20 ans le comité des fêtes porte l'organisation de la foire du 1^{er} mai. Il est composé de deux membres de chaque association proveysarde. Il a été créé pour se distinguer de l'amicale et porter cet événement au nom de l'ensemble des associations du village. Voici donc un format associatif, avec une implication en cascade, qui perpétue depuis près de 20 ans la belle dynamique associative que nous connaissons à Proveysieux.

D'anciens Proveysards puis de nouveaux habitants se sont engagés à leur tour, même si le temps consacré à l'engagement semble, comme partout, interrogé.

Qu'en est-il de la gouvernance et de la gestion d'une fête qui mobilise 50 bénévoles, propose 15 stands de commerçants, 10 stands associatifs, sert plus de 150 repas et tout autant de sandwichs-frites sur une seule journée ? 2025 a vu naître une nouvelle organisation. Une vingtaine de personnes a assisté, au cours des 6 derniers mois, à une ou plusieurs des cinq réunions nécessaires à la coordination du projet.

Les élus et habitants des communes voisines sont bien présents, sensibles à l'ambiance chaleureuse, avec l'envie de partager des choses simples mais aussi de faire la fête ensemble. Musique, interview, discours, anecdotes ou partages d'expériences viennent enrichir le déroulé de ce 1^{er} mai.

Sept heures du matin, arrivée des premiers exposants ; petits cafés servis vers neuf heures pour et par les organisateurs ; dix heures, le public commence à flâner doucement. Discours du maire à onze heures trente, juste avant l'apéritif de la commune et le repas proposé par le comité des fêtes. L'après-midi on déambule au milieu des expositions culturelles et patrimoniales, on s'adonne à des jeux variés sortis parfois d'un autre temps. En effet si le tir à la corde n'a pas eu lieu en 2025, la pêche à la ligne et le lancer d'œufs ont attiré petits et grands, tout autant que le stand maquillage ou la dégustation de gaufres.

À partir de dix-sept heures, les badauds du jour prêtent main-forte à l'équipe mobilisée pour démonter stands, chapiteaux, et expositions.

Le dernier temps se passe autour de la buvette, ou plutôt devant ce qui redevient le garage de l'école, en sortant les ultimes morceaux de pain, tranches de fromage, de jambon et saucissons. Le dernier verre levé est alors pour se dire un grand merci en équipe et se réjouir de la réussite d'une action commune remarquable. Félicitations donc aux bénévoles du jour, aux bonnes volontés, et aux organisateurs de cette nouvelle édition de la foire du 1^{er} mai. Et rendez-vous en 2026 !

Dominique Nantas

LA COMMUNE EN 2026 ET APRÈS ?

En 2020, l'équipe municipale actuellement en place s'est constituée pour faire face à une situation d'urgence. Personne ne se présentait pour prendre les commandes de la mairie. Il ne faudrait pas que l'histoire se répète.

Quid des élections municipales de 2026 ? Faute de candidats, le préfet placerait la municipalité "sous tutelle", obligerait les élus sortants à organiser de nouvelles élections, tout en les contraignant, en attendant, à gérer les affaires courantes du village. En l'absence de nouvelles candidatures, l'État se verrait alors dans l'obligation de fusionner notre commune dans une autre. Nous deviendrions alors une "extension obligée", un nouveau quartier d'une commune plus grande qui n'aurait rien demandé.

Dans un tel scénario, les conséquences pour les Proveysards sont inimaginables. Si la mairie disparaît, qu'advient-il de l'école ? De quels leviers disposerons-nous encore pour décider des équipements, de la fiscalité propre au village ? Comment les spécificités et l'identité d'une commune semi-rurale de montagne pourront-elles être prises en compte par un conseil municipal qui a bien d'autres priorités ?

Pour nous, ce scénario est catastrophique. Nous sommes inquiets pour le printemps 2026. C'est pourquoi nous avons engagé avec le Comité Consultatif des Habitants une réflexion sur l'avenir du village. Six conférences thématiques ont eu lieu à Pomarey pour sensibiliser le public à l'action communale. Dans ce dossier :

- quelques retours de participants au cycle "la commune en 7 questions",
- une synthèse de la conférence d'avril "De quoi vit la commune?",
- un article issu du travail d'enquête présenté en mai sur le vécu des élus.

Nous menons cette démarche dans le but affirmé de préparer la suite, de transmettre le mieux possible les commandes de la municipalité à l'équipe qui nous succèdera. En tant que Proveysardes et Proveysards, vous êtes concernés. L'avenir de la commune est entre vos mains.

25...

PROVEYSIEUX 2026 : LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

LA COMMUNE EN QUESTION ?

Dans le bulletin d'octobre dernier, nous annonçons ce cycle de rencontres ouvert à tous pour explorer et mieux comprendre la vie municipale.

Six rencontres ont eu lieu à Pomarey, rassemblant 50 personnes, ou 30, ou 20... souvent en majorité des élus, leurs conjoints et anciens élus du village.

Les intervenants ont été divers et intéressants, les débats ouverts.

Les objectifs sont atteints... sauf en termes de participation et de mobilisation !

La réalité est là : les prochaines élections municipales approchent, aurons-nous une nouvelle équipe pour la commune ?

La 7^e rencontre, que nous avons imaginée en juin, aura lieu finalement en septembre, un samedi après-midi pour tenter une formule différente et rassembler les énergies : **si vous souhaitez que Proveysieux continue d'exister en tant que commune indépendante, venez en parler**

**SAMEDI 20 SEPTEMBRE
APRÈS-MIDI À POMAREY**

QUE NOUS RESTE-T-IL DE CES RENCONTRES ?

« Des rencontres nourrissantes et plutôt stimulantes pour penser notre commune, son fonctionnement et notre engagement. La mise à jour de cette tension entre notre identité chartreuse et métropolitaine peut être très féconde, à condition de s'y coller ! Et jusque-là je garde de nos échanges que nous avons encore beaucoup à nous dire et en étant plus nombreux... »

« Une initiative originale, remarquée et saluée, à la fois par nos intervenants extérieurs et plus largement à l'échelle de l'Association des Maires de l'Isère qui a organisé des rencontres entre élus locaux autour des problématiques spécifiques aux petites communes en s'inspirant des questions soulevées par Proveysieux. »

« Proveysieux, village de montagne qui vieillit moins vite que l'ensemble de la métropole, capable de porter des dynamiques avec ses habitants. Un village dont les finances permettent de mettre en œuvre des projets : il faut que l'équipe municipale puisse prendre le temps de mûrir collectivement ses orientations politiques ! »

Hervé Gumuchian (Directeur de l'Institut de géographie alpine et Membre du Conseil scientifique du Parc régional de Chartreuse) nous a dit (de mémoire) lors de la première rencontre : *« Pour le moment, Proveysieux est dans la Métro, mais on ne sait pas pour combien de temps, parce qu'on ne sait pas combien de temps durera la Métro. En revanche, la Chartreuse sera toujours là : c'est elle qui fait l'identité de Proveysieux et c'est avec ça que vous devez avancer. »* C'est une évidence qui ne m'était jamais apparue aussi nettement.

Un regard extérieur : *« Je ne comprends pas, avec tout le dynamisme qu'on sent dans ce village et toute l'énergie que vous y mettez, qu'il n'y ait pas encore d'équipe prête à prendre le relais en 2026. »*

Hélène Roy Debray



Photo Alain Provost

La réunion sur les coopérations intercommunales qui s'est tenue le 5 février, en présence d'Eric Rossetti, vice-président de la Métro chargé des communes et de Cyril Dufresne, chargé de mission des relations aux communes à la Métro.

LES RESSOURCES DE LA CO

Aborder la question des ressources et des finances d'une commune est probablement la première préoccupation d'une équipe qui prend en charge la gestion et les projets d'une commune. Quelles sont les premières questions que l'on se pose et quelles sont les clés pour y répondre ?

1 - SUR QUELLES RICHESSES PEUT-ON S'APPUYER POUR CONDUIRE UN OU DES PROJETS, COMMENT COUVRIR LES BESOINS DE LA POPULATION EN MATIÈRE DE SERVICES ET DE FONCTIONNEMENT.

Il est évident que l'examen des budgets des années précédentes, les conditions d'exécution et l'analyse de l'environnement de la commune livrent des informations fondamentales.

Pas de ressources à attendre de commerces, d'entreprises, d'activités économiques. La seule vraie richesse à espérer pourrait venir du fait que Proveysieux est une commune forestière et rurale. Nous possédons effectivement des forêts communales, des zones agricoles mais pour la plupart inexploitées. 430 hectares de forêts et de prairies dont une partie produit du bois de qualité. Malheureusement une fraction minoritaire est exploitable en raison de l'accessibilité et des essences valorisables. Bilan, nous avons réalisé sur les 5 premières années de ce mandat un chiffre d'affaires d'environ 20 000,00 €. La rentabilité est donc très faible. Les ressources strictement économiques entrent donc pour une part négligeable dans notre capacité financière.

La seconde source d'information est à rechercher dans la richesse des habitants eux-mêmes et sur le patrimoine foncier. Avons-nous là une capacité ou pas de conduire une politique fiscale ? Question très délicate car nous savons que cette richesse est très inégalement répartie. Nous sommes considérés comme une commune plutôt riche. C'est-à-dire que les revenus de nos habitants sont au dessus de la moyenne des autres communes. Ceci est important car cela va déterminer le niveau des dotations auxquelles nous pouvons prétendre. Cela donne aussi une information sur la pression fiscale qui peut être exercée sur le patrimoine bâti et non bâti.

→ À ce jour nous contribuons à reverser à des communes plus pauvres que nous des moyens financiers, environ 30 000,00 € par an.

→ Nous percevons au travers des impôts locaux (bâti et non bâti) environ 215 000,00 € soit environ la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Le choix a été fait de remonter les différents taux d'imposition car nous étions largement en dessous de la pression fiscale des communes dans la même situation que nous. Aujourd'hui nous sommes au dessus de la moyenne, c'est-à-dire que c'est un levier sur lequel il devient difficile de jouer sans risquer de créer de l'injustice fiscale.

Troisième source d'information : quels sont les financements qui peuvent provenir des grandes collectivités qui nous accompagnent. L'État en premier lieu, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Métro.

→ Globalement cela correspond à 30 % de notre budget de fonctionnement.

→ Notre premier financeur, c'est l'État avec plus de 60 % de nos dotations. Contrairement à ce que l'on peut entendre, nous avons été plutôt privilégiés par l'État car nos ressources ont augmenté en prenant en compte notre situation de commune rurale. La Métro vient en seconde position puis le Conseil Départemental mais avec une baisse constante des moyens qu'il nous donne. Le Conseil régional ne contribue en aucune manière à notre budget de fonctionnement.

2 - LA SECONDE RÉFLEXION QU'UNE ÉQUIPE MUNICIPALE ENGAGE CONCERNE LA MANIÈRE DE MOBILISER LES RESSOURCES DISPONIBLES.

Cette réflexion va devoir se diviser en deux thèmes.

- Comment faire fonctionner la commune au travers des services qu'elle doit à la population avec un souci d'équité et d'efficacité
- Comment peut-elle construire des projets pour l'avenir qui correspondent aux attentes de la population.

Tout d'abord intéressons-nous aux dépenses de fonctionnement. Globalement ces dépenses se chiffrent à environ 420 000,00 € chaque année. Si l'on a une approche schématique, on identifie trois grands chapitres de dépenses.

- **Les dépenses de services :** payer le fonctionnement et l'entretien des bâtiments, financer les services scolaires, l'électricité, l'eau, les frais de communication. Cela mobilise environ 20 % du fonctionnement.
- **La masse salariale,** c'est-à-dire les salaires et les charges patronales, environ 60 % des dépenses.
- **Les impôts, les taxes, les assurances** et ce qui est versé à d'autres collectivités, environ 20 % des dépenses.

Le seul débat que l'on puisse avoir sur ces questions est de savoir comment améliorer le service rendu à la population et comment faire des économies sur certaines dépenses, sachant qu'il y a un chapitre pratiquement intouchable qui est celui des salaires.

→ À titre d'exemple, l'équipe actuelle a revisité tous les contrats de la commune et nous avons pu, sur les chapitres des dépenses d'énergie, de maintenance et d'abonnement réaliser des économies qui se chiffrent en milliers d'euros.



COMMUNE DE PROVEYSIEUX

3 - LE DERNIER TEMPS DE CETTE ANALYSE DES FINANCES DE NOTRE VILLAGE ET TRÈS CERTAINEMENT LE PLUS PASSIONNANT DANS LA CONDUITE D'UNE COMMUNE, IL EST CELUI DES PROJETS ET DE L'INVESTISSEMENT.

Tout d'abord il faut affirmer que piloter la gestion d'une commune ne peut pas se résumer à gérer le fonctionnement, même si cela occupe une place considérable dans l'activité d'une équipe, mais à imaginer l'avenir pour lequel une équipe a été élue. Le débat est à la fois interne à l'équipe en responsabilité mais aussi citoyen avec la participation du plus grand nombre à une réflexion commune. La méthode, celle de la gestion participative, constitue en elle-même un choix politique.

Quand on est en début de mandat et que l'on définit une feuille de route, on travaille sur les projets que l'on souhaite réaliser. Il y a une dimension politique à cette phase de travail, celle de considérer que l'action d'une équipe a un sens pour l'avenir, à un sens pour le développement d'un territoire. Si les intentions, les désirs, les rêves constituent l'énergie du projet, la question de la faisabilité des projets que l'on a identifiés, de leur soutenabilité devient rapidement une contrainte incontournable. On élabore alors un projet prévisionnel d'investissement (PPI) qui est un chantier prioritaire en début de mandat.

Dans la vie d'une entreprise ou d'une collectivité locale ce chantier est prioritaire car il engage la structure sur du moyen et du long terme. Une fois qu'un PPI est établi, cela constitue une feuille de route contraignante mais qui garantit une cohérence d'action.

Un PPI comporte deux grands volets.

-Le premier volet doit déterminer les investissements à réaliser sur une période de moyen terme et de long terme. Pour nous le moyen terme c'est la durée du mandat électoral, mais ce peut être aussi des investissements de long terme quand on va entreprendre des travaux dont l'utilisation va être amortissable sur 10, 15 ou 25 ans.

→ On doit distinguer dans cette phase de projection ce qui correspond à des investissements de remplacement (un véhicule, des matériels informatiques), de maintenance (le foncier bâti d'une commune) ou d'amélioration visant la sécurité, le respect de nouvelles normes... et d'autre part des investissements visant de nouvelles réalisations.

→ Ce premier travail va rapidement conduire à hiérarchiser les projets en respectant deux règles.

- La première correspond à leur degré de priorité par rapport au fonctionnement même de la vie communale. Les investissements liés au remplacement, à la maintenance et à la sécurité sont prioritaires. Cette projection doit s'établir sur du moyen terme.
- La seconde phase doit s'intéresser à des investissements nouveaux qui vont se centrer sur une amélioration de la qualité de vie du village et on se positionnera alors dans une perspective de long terme.

→ Cette distinction entre moyen et long terme est fondamentale car on peut engager les moyens financiers de la commune au-delà d'un mandat. Il sera important de définir le risque

qui est pris et la manière dont il engage la possibilité d'autres investissements à venir. Si les projets sont très ambitieux et onéreux, le risque est de réduire la capacité des équipes qui viendront de proposer elles-mêmes un nouveau PPI. Il s'agit donc de rechercher un équilibre entre présent et avenir qui rend la dette engagée soutenable sur du long terme.

→ Bien entendu, chaque projet devra être chiffré en mesurant chaque fois la part d'autofinancement qui devra être mobilisée, la part d'endettement qui pourra être contracté et la part de subventions qui pourront être appelées.

- **Le second volet** de la construction d'un PPI est donc constitué par son volet financier et l'évaluation de sa soutenabilité sur du moyen et du long terme. Il s'agit donc d'évaluer une capacité de financement en section de fonctionnement et en section d'investissement, car les intérêts d'un emprunt sont mobilisés sur le fonctionnement et le capital sur la section investissement. D'autre part tout projet mobilise de la trésorerie car il faut en général faire des avances de financement, prévoir les incidences sur certains chapitres de fonctionnement (entretien, sécurité, personnel...). Cette projection définira une capacité globale de financement. On retiendra que l'on peut raisonnablement mobiliser telle enveloppe en autofinancement, telle enveloppe en remboursement d'intérêt d'emprunt, telle enveloppe en remboursement de capital.

Notre capacité d'investissement est liée à l'évolution des ressources. Bien entendu on dispose de ressources prévisibles mais qui ne sont pas entièrement stables dans le temps (les dotations varient en fonction des politiques conduites au niveau national et local) et les marges de manœuvre sont faibles. Les moyens délégués aux subventions constituent soit des opportunités soit des freins à un projet. Il faut donc se préoccuper du modèle économique que l'on souhaite mettre en œuvre sur de nouvelles réalisations. Exemple si nous souhaitons développer un lieu de convivialité avec de la restauration, de la vente de produits, de la mise à disposition de prestations et de services... nous devons concevoir une capacité de retour sur investissement qui entrera dans le plan de financement. Un projet comme les panneaux photovoltaïques doit s'autofinancer par la revente d'électricité et s'amortir sur une période donnée.

EN CONCLUSION...

La gestion d'une petite commune comme Proveysieux est un véritable challenge qui demande à la fois de la rigueur et de l'ambition. Pour autant, et face aux défis de l'évolution de notre société, la question de la taille d'une commune est toujours posée. Il est évident que la gestion quotidienne, le fonctionnement aurait souvent bénéficié à être géré par des services techniques professionnalisés. Mais la question de l'identité d'un territoire, de sa maîtrise au plus près des attentes de chaque citoyen rend la démocratie vivante dès lors qu'elle propose une possibilité de construire des projets. C'est le sens profond de la survie des petites communes rurales et de montagne. L'anonymat, le sentiment que les décisions sont toujours prises sans tenir compte de l'avis de chacun contribue largement à faire reculer la citoyenneté.

Michel Brosse

UN PROJET POLITIQUE FACILITE LA CONDUITE DU MANDAT

Ce 21 mai, les habitants étaient invités à se réunir autour de la question

“Comment les élus vivent-ils leur mandat ?”. Pour nourrir les échanges, les membres du CCDH avaient réalisé 26 entretiens auprès d’élus de 9 villages. Sans attendre la mise en ligne de l’intégralité de l’étude sur le site de la mairie, l’approche des élections invite à partager ce que la plupart des interviewés ont signalé comme un écueil évitable.

Bien souvent, les équipes municipales des petites communes se présentent sans étiquette. Toutefois, plus de la moitié des élus rencontrés lors des entretiens (17/26) estiment que confondre l’indépendance vis-à-vis des partis politiques avec un apolitisme de principe est source de difficultés au cours du mandat. Des difficultés qui occasionnent des démobilisations, qu’elles se traduisent par de simples mises en retrait de l’équipe ou par des démissions officielles. Ils regrettent en conséquence de ne pas avoir pu ou su prendre le temps de définir les grandes lignes d’un réel projet politique, au sens d’une perspective à 15, 20 ou 30 ans pour leur commune. Un projet qui articule l’immédiat (où en est-on ?) et le lointain (de quoi rêve-t-on ?). Cela leur aurait permis d’éviter des écueils, du moins de faire face avec plus d’efficacité et de satisfactions.

Un premier risque est de mettre les élus et les dossiers qu’ils portent en concurrence les uns avec les autres. En l’absence d’une boussole collective, ou lorsqu’elle est trop faible, les arbitrages ont en effet tendance à se faire en fonction de critères aussi aléatoires que la disponibilité de chacun des élus, de leur capacité plus ou moins importante à argumenter les besoins financiers du secteur qu’ils ont en charge, ou le poids des relations interpersonnelles entre les membres de l’équipe. Il apparaît également que les dossiers en lien avec des politiques extérieures sont systématiquement privilégiés dans la mesure où ils bénéficient d’appuis (financements, calendriers, réseaux de partenaires, etc.) que les dossiers exclusivement communaux n’ont pas.

Un autre risque est que l’équipe abandonne une part de ce qu’elle s’était promis de faire, lorsque l’ élu en charge du dossier n’a plus la disponibilité de le porter. Il en résulte pour lui une déception personnelle, éventuellement une certaine culpabilité vis-à-vis du reste de l’équipe, et la déception collective de ne pas avoir été capables de faire aboutir ce qui avait été convenu ensemble.

Plus généralement, faire l’impasse du débat préalable, c’est prendre le risque de se perdre dans une diversité de micro-projets et d’actions tous intéressants, mais dont la juxtaposition et la succession n’infléchit en rien le futur collectif. Pour reprendre un propos entendu en entretien « *tirer à hue et à dia, ça occupe, mais ça épuise parce que ça fait rien avancer* ». Et lorsque des questions de fond surgissent en cours de mandat, le danger est que l’équipe soit sans puissance. C’est ce qui est arrivé à des élus qui, après avoir engagé plusieurs investissements lourds (aménagement du centre bourg, mise en place d’un tiers lieu, etc.), se sont trouvés dans l’incapacité de mettre en conformité des logements communaux suite à la loi “Climat résilience” de 2021. La vente de ce patrimoine s’est jouée à une

voix, la décision étant d’autant plus difficile à prendre qu’elle a impliqué la perte de revenus locatifs et de la main sur l’affectation des logements.

Dans une autre commune, c’est la construction d’une micro-crèche qui n’a pas abouti faute d’accord dans l’équipe, alors qu’en début de mandat un terrain avait été préempté au centre du village en vue de sa construction.



Véronique Laforêts et Fabrice Clerc, du Comité Consultatif des Habitants, lors de la présentation de l’enquête « Comment les élus vivent-ils leur mandat, le 21 mai à Pomarey.

Photo Alain Provost

En contrepoint, on peut citer l’exemple d’un autre village, 450 habitants en zone de renchérissement foncier, où la préservation et l’accroissement d’un parc de logements et de locaux commerciaux constitue une ligne directrice des politiques conduites par les équipes successives depuis plusieurs années : « *On veut pouvoir loger les jeunes, les saisonniers, les personnels soignants, les agents municipaux. Et garder des commerces. C’est une priorité évidente. On fait le reste en fonction.* »

C’est un enseignement solide de ces rencontres avec 26 élus : au-delà des actions qu’elle se propose de conduire et des modes de fonctionnement qu’elle souhaite mettre en place, une équipe gagne à définir un projet politique avant le passage aux urnes. C’est un investissement qui facilite les arbitrages en cours de mandat et limite les dispersions face aux nombreuses sollicitations. Parce qu’il fonde les relations avec la population, un tel projet représente également un puissant moyen de faire vivre une démocratie locale.

Véronique Laforêts

PIQÛRE DE RAPPEL

L’équipe municipale et le Conseil consultatif des habitants vous invitent à une séance de rattrapage de la soirée « *Comment les élus vivent-ils leur mandat ?* » le jeudi 4 septembre de 19 à 21 heures à la mairie. L’étude qui repose sur 26 entretiens d’élus de 9 petites communes sera de nouveau restituée. Venez nombreux pour discuter, et pensez à apporter de quoi partager le repas qui suivra.



OÙ EN EST LE PROJET D'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE ?

L'avenir de la commune passe aussi par le souci de préservation de son environnement, de la prise en compte de sa spécificité rurale. La commune et la commission agriculture, soucieuses de préserver les espaces agricoles représentés principalement par les pâturages dont nombreux sont en déprise, ont étudié plusieurs possibilités. Elles ont conclu qu'il fallait d'abord mettre en place un outil de gestion, garantissant aux éleveurs en place ou voulant s'installer, une assise foncière correspondant à leur exploitation.

L'association foncière pastorale répond à ce besoin. Elle a pour objet de fédérer les propriétaires de pâturages autour de la gestion de leur foncier, ce qui correspond aux besoins des éleveurs. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de soutenir l'économie agricole et forestière locale, de préserver les espaces ouverts, parties intégrantes du paysage et riches en biodiversité, ainsi que de se prémunir contre les risques d'incendie de végétaux et de forêt.

POURQUOI OPTER POUR UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE (AFPA) ?

Sur la commune, l'AFPA est la forme la plus adaptée au contexte proveyzeux, les parcelles agricoles de faible superficie (moins d'un ha) et appartenant à un nombre important de propriétaires étant majoritaires.

L'AFP autorisée est considérée comme un établissement public à caractère administratif, ce qui lui impose des règles de fonctionnement comparables à celles des communes mais lui ouvre droit aux aides publiques pour remettre en état les parcelles, améliorer les accès ou mettre en place l'adduction d'eau. Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique.

La création de l'AFPA passe par une enquête publique, pour informer tous les propriétaires concernés et recueillir leur avis lors d'une assemblée constitutive.

CRÉATION D'UNE AFPA, PAS À PAS !

Le 12 juillet 2024 a eu lieu la première réunion d'information des propriétaires : les présents ont été favorables pour poursuivre le projet de création. La commission agriculture et la mairie, accompagnées par la Chambre agriculture de l'Isère, ont donc continué à travailler sur le périmètre de l'AFPA, rechercher les propriétaires, vérifier leurs adresses en vue de l'enquête publique et de l'assemblée générale constitutive.

En début d'année 2025, nous avons déposé une demande de subvention auprès de la Région AURA, après avoir eu un avis

favorable du comité de pilotage du Plan Pastoral de Territoire du Parc naturel régional de Chartreuse. Cette subvention est sollicitée pour financer l'accompagnement de la Chambre d'agriculture afin de préparer et suivre l'enquête publique.

Le 13 juin 2025 a eu lieu une seconde et ultime réunion des propriétaires, pour leur présenter le rendu de l'étude préalable à l'enquête publique, définissant le périmètre et les îlots fonciers de l'AFPA, le projet de statuts, les étapes de création et le calendrier (enquête publique et consultation des propriétaires pour l'assemblée constitutive).

La prochaine étape sera de présenter début juillet notre projet au service de la Direction départementale des Territoires de l'Isère pour qu'il soit validé et que la procédure d'enquête publique puisse être mise en place pour la fin de l'année 2025. Tous les propriétaires pourront se prononcer, soit lors de l'enquête publique, soit lors de l'assemblée constitutive.

Le préfet autorisera l'AFPA si les conditions de majorité sont réunies :

- Soit 50 % au moins des propriétaires, apportant 50 % au moins de la surface du périmètre, sont favorables au projet,
- Soit, si la commune participe au projet en apportant des terrains, seule la majorité des surfaces apportées favorablement est suffisante.

Lors de l'assemblée générale consécutive, l'absence de réponse d'un propriétaire est considérée comme décision favorable à l'adhésion.

ET LA SUITE ?

Des porteurs de projets se sont déjà manifestés, ce qui est prometteur pour engager la suite de la reconquête des pâturages !

Il reste cependant des points importants à travailler : trouver un endroit pour installer un bâtiment d'élevage et le logement des éleveurs. Le chemin est encore long pour que notre projet aboutisse et que l'agriculture trouve sa place dans notre commune.

Bernard Michallet

LE BUDGET COMMUNAL



La comptabilité publique est ainsi faite que celui qui engage les dépenses, la commune, n'est pas celui qui paie. De même, la commune n'encaisse aucune recette, qu'elle soit fiscale ou produite par la vente de services (comme avec eTicket). Tout cela incombe au Trésor Public qui, servant de banque, encaisse et dépense pour le compte de la commune. Nous pilotons toutes nos opérations comptables en déléguant à l'administration fiscale l'ordre de les exécuter pour nous. De fait, la trésorerie installée à Fontaine exerce un contrôle très suivi et très encadré de la gestion communale.

Le cadre comptable a connu des évolutions importantes, et ce n'est pas fini. C'est aujourd'hui celui de la M57. Cette nouvelle nomenclature des comptes a introduit plus de souplesse et nous rapproche progressivement de la comptabilité privée. Pour autant, quand un chapitre de dépenses (un regroupement de dépenses de même nature) dont le montant total défini au budget primitif est dépassé en cours d'exercice, il nous faut prendre une Décision Modificative (DM). Nous en avons fait trois en 2024, une première pour nous. La Métro en fait paraît-il à chaque conseil !

Le compte administratif détaillé ci-après est le reflet comptable de la vie et de l'activité d'une commune. Ça vit, mais pour que ça vive bien, il faut que ce soit bien piloté. Nous nous y employons du mieux que nous pouvons, avec l'assistance et le contrôle permanent du Trésor Public.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Nos dépenses ont augmenté de 45 623,25 € par rapport à 2023 et le taux de réalisation, par rapport à notre budget primitif modifié en cours d'exercice, est de 93 %.

En effet les charges de personnels ont été supérieures à nos prévisions initiales et elles ont nécessité de procéder à deux décisions modificatives, en raison des charges de remplacement de

deux agents en congés maladie de longue durée.

Par ailleurs les efforts d'économie que nous avons engagés ont compensé les dépenses nouvelles. À noter que le budget communal a pris à sa charge 5 000 € de la contribution demandée aux habitants de Proveysieux par le SIVOM.

Chapitre XI	- Charges à caractère général.....	83 113,10 €
Chapitre XII	- Charges de personnel	263 870,71 €
Chapitre XIV	- Impôts et taxes	33 591,00 €
Chapitre 65	- Gestion courante.....	34 409,11 €
Chapitre 66	- Charges financières.....	1 912,33 €
Chapitre 68	- Dotation aux amortissements.....	1 053,00 €
Total des dépenses de fonctionnement.....		417 949,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Nos recettes de fonctionnement ont augmenté de 48 398,67 € par rapport à 2023. C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Le remboursement sur les rémunérations des agents en arrêt.
- L'impact des décisions que nous avons prises concernant la redevance des familles aux activités périscolaires et à la cantine scolaire, des ventes de coupe de bois, de la redevance sur la route forestière et de la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sur la

salle des fêtes. Cette dernière compense comme prévu la charge de l'emprunt.

- Concernant la fiscalité, les augmentations des bases fixées par l'État et des taux votés par la commune.
- Deux augmentations significatives de dotations publiques. L'attribution de compensation de la Métro est stable, ainsi que la dotation de l'État dédiée par notre assurance des rémunérations, la dotation de l'État dédiée à la biodiversité et l'aménité rurale.

Chapitre 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12 004,58 €
Chapitre 70 - Prestations de services	75 476,76 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	93 758,40 €
Chapitre 731 - Impositions directes	216 626,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	66 270,49 €
Chapitre 75 - Autres produits divers	3 756,07 €
Chapitre 76 - Produits financiers	2,37 €
Total des recettes de fonctionnement	467 894,67 €

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Total des dépenses	417 949,25 €
Total des recettes	467 894,67 €
Soit un excédent	49 945,42 €
Excédents antérieurs	147 739,36 €
Excédent à reporter sur 2025 en section de fonctionnement	197 684,78 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Chapitre 16 - Emprunts	32 493,16 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 945,92 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	702,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	34 409,11 €
Total des dépenses d'investissement	417 949,25 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA)	30 995,74 €
Chapitre 10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions	28 989,60 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 053,00 €
Total des recettes d'investissement	91 098,34 €

Nos investissements les plus importants ont été les suivants :

- Fin des travaux d'aménagement du cimetière et du chemin de Plat Giroud.
- Démarrage des travaux sur la place de Pomarey.

- Acquisition d'une parcelle forestière.
- Contribution, en tant que propriétaire riverain, au goudronnage du chemin des vignes.

Nous avons également à rembourser en 2024 le prêt relais contracté pour les travaux de l'école dans l'attente du Fonds de Compensation de la TVA.

RÉSULTATS D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2024

Total des dépenses	57 593,88 €
Total des recettes	91 038,34 €
Soit un excédent	33 444,46 €
Déficit antérieur	18 376,10 €
Excédent à reporter sur 2025 en section d'investissement	15 068,36 €

LE BUDGET PRIMITIF 2025

La gestion des finances de l'année 2024, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement bien qu'ayant eu moins de recettes escomptées, a permis d'avoir un excédent d'exploitation proche de 50 000 € qui vont abonder le résultat de clôture des exercices précédents pour atteindre 197 700 €. En section Investissement, le résultat d'exploitation 2024 est excédentaire de 33 400 €, permettant d'absorber le déficit constaté de 2023 dû à des retards de subventions et d'avoir un résultat de clôture de 15 000 € pour 2025.

À partir de ces résultats, l'équipe municipale a pu bâtir un budget primitif équilibré pour l'année 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement, prenant en compte l'évolution des dépenses et des recettes des deux sections.

LE FONCTIONNEMENT

Son budget s'établira à 712 500 € contre 614 900 € en 2024. L'augmentation des dépenses porte sur les charges de personnels qui restent le premier poste de dépenses (63 %). Plusieurs remplacements de personnel consécutifs à des arrêts maladie sont à prévoir. Pour les dépenses à caractère général (électricité, cantine, fournitures, assurances, etc.), les postes ont été estimés au plus juste en prenant en compte les efforts de gestion et de sobriété que nous nous sommes imposés et qui portent leurs fruits. Nous avons également un budget de formation pour notre nouvelle secrétaire de mairie et continué cette année à participer au financement du SIVOM du Néron en complément de la participation des contribuables sur l'avis de taxe foncière. En regard de ces dépenses, les recettes attendues proviennent des remboursements d'assurance pour les rémunérations du personnel en arrêt maladie, diverses redevances notamment celles concernant la cantine et le périscolaire, représentant 23 %. Viennent s'ajouter les impôts et les dotations représentant 52 %. Rappelons que l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. À ces recettes, l'excédent de fonctionnement des années antérieures vient abonder à hauteur de 25 %.

LES INVESTISSEMENTS

À un an de la fin de son mandat, l'équipe municipale a fait le choix de poursuivre les opérations déjà engagées sur l'aménagement de la place de Pomarey, de poursuivre la transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur le

gymnase et une partie du toit de l'école et d'améliorer les conditions de travail de la secrétaire de mairie par l'acquisition d'un ordinateur.

Après concertation avec les habitants, la commune participera à la sécurisation de la route métropolitaine au niveau de Moretière par la pose de ralentisseurs. Elle a aussi fait le choix de préparer des investissements pour valoriser le patrimoine communal de son territoire. Ces investissements seront autofinancés par la commune.

L'équipe municipale, en accord avec la commission agricole, soucieuse du maintien de ses paysages et de l'entretien des parcelles agricoles de son territoire, réfléchit depuis le début de son mandat à la mise en place d'une association foncière pastorale pour faciliter l'installation de nouveaux éleveurs. Ce projet nécessite une étude préalable (13 230 € TTC) qui sera imputée sur les immobilisations incorporelles. De la Région et l'Europe, elle bénéficiera d'une aide à hauteur de 70 % du montant HT. Deuxième projet, la réalisation de la route forestière dite de Fontaine Claire pour desservir les forêts communales et privées sur le secteur des Plats. L'estimation des travaux faite par l'ONF est de 150 000 € TTC. Un dossier de subvention sera déposé pour obtenir une aide à hauteur de 80 % du montant HT. Compte tenu des délais d'instruction et des démarches liées au marché public, les travaux ne pourront démarrer qu'au printemps 2026.

L'autofinancement de ces investissements sera assuré en consacrant une partie des excédents de fonctionnement (100 000 €), le reste (138 000 €) sera préservé pour avoir une trésorerie suffisante afin de payer les salaires et des factures en attendant les subventions dont le versement nous parviendra avec un décalage.

La commission finances
(Christian Balestrieri, Michel Brosse,
Bernard Michallet, Pierre Meyer)

Bientôt un plan de gestion pour la tourbière de la Manissole

La tourbière de la Manissole est l'une des rares tourbières d'altitude de la Chartreuse. On y observe des espèces végétales protégées telles que l'Ophioglosse commun et la Dryoptéris de Chartreuse.

Photo Qui ?

À ce titre, cette tourbière a été intégrée dans le réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère comme petit site naturel, par convention signée le 3 mai 2011 entre le Département de l'Isère et la Commune de Proveysieux.

La notice de gestion rédigée en janvier 2012 étant obsolète, le Conseil Départemental de l'Isère a proposé à la commune de l'accompagner pour qu'un plan de gestion soit rédigé par un bureau d'études, afin de mettre en place des actions pour préserver la tourbière.

Celle-ci souffre d'un manque d'alimentation en eau et sa partie nord est colonisée par une saulaie participant à son assèchement. Le plan de gestion proposera des actions pour la réalimenter en eau et combattre l'effet néfaste des saules. Ces actions pourront faire l'objet d'aides financières du Conseil départemental.

La commune souhaite qu'une partie des travaux puisse être réalisée par des chantiers participatifs, afin de sensibiliser les habitants de Proveysieux. Dossier à suivre.

Bernard Michallet

UN SUIVI PERMANENT

La tourbière est suivie depuis plusieurs années par des relevés piézométriques pour connaître la fluctuation de la nappe phréatique. Un carottage fait en 2019 est en cours d'analyse sporo-pollinique permettant de reconstituer l'évolution de

la végétation et des pratiques humaines alentours (ex. pâturage, exploitation de la forêt...) au cours du temps. Une présentation de cette étude pourra faire l'objet d'une soirée découverte à la salle des fêtes.



Ophioglossum commune



Dryopteris de Chartreuse

AMÉNAGEMENTS

La place de Pomarey change



Une fois que l'espace de stockage fut dégagé et reconstitué à côté du garage municipal, l'entreprise Locatelli a pu mener à bien la construction. La charpente a été découpée au cordeau selon les plans du charpentier et nous sommes allés la chercher à St Laurent du Pont avec le camion de la commune. La précision et la qualité du montage ont été saluées par les nombreux observateurs avertis du village. Il reste maintenant à finir cette belle réalisation (lasure, descente de gouttière, traitement des murs, sols, branchements et éclairage électrique...). Une réunion avec des riverains volontaires aura précisé le 26 mai la suite des opérations. Cela n'a pas empêché la halle de trouver ses premiers

Ça y est. La petite halle est en place à côté du four à pain ! Après l'installation d'un équipement photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes, nous sommes attelés aux aménagements de surface.

usages, le plus remarqué étant la fête anniversaire du Sou ! La rénovation de la place se fait aussi dans une partie moins visible par la restauration et la consolidation du mur ouest. Julien Pallier, habitant et entrepreneur de la commune réalise ces travaux après un chantier participatif, lui aussi, au cours duquel nous avons dégagé la végétation et purgé le revêtement. Le mur nord suivra.

Pas à pas, l'aménagement de Pomarey se poursuit avec l'aide financière du Conseil Départemental qui s'est engagé à financer 45 % du montant hors taxes des travaux.

Et ce n'est pas terminé, loin s'en faut ! On peut imaginer, comme le projet qui a été présenté dans un précédent bulletin nous y incite, que l'aménagement de la place connaîtra encore de nouvelles et belles évolutions !

Pierre Meyer

Sécurisation routière à Moretière

La sécurisation de la circulation des piétons, des cyclistes, des véhicules est un sujet fréquemment évoqué dans les réunions de hameau. Des réponses ont déjà pu être apportées avec les services de la Métro : information sur les difficultés de croisement sur la route de Planfay, deux marquages "céder le passage" à Pomarey, limitation à 30 km/h à Savoyardièrre, arrêts de bus à Bazeau pour sécuriser les accès au car, Chaussidou de la Chiaise au Centre Bourg.



Au printemps 2024, nous avons installé à titre expérimental une chicane à la hauteur du hameau de Moretière et qui a été désinstallée avant l'hiver.

Une réunion publique a été initiée pour en faire le bilan le 19 novembre en mairie. Trente personnes dont sept élus en présence de Frédéric Faye des services de la voirie du secteur nord Ouest de la Métro étaient présentes. Un état des lieux a également été fait des différents "points sensibles" qui restaient à traiter du centre bourg à Bellevue. Ils pourront faire l'objet d'un traitement ultérieur. Cette réunion a validé le principe d'une chicane à Moretière et il a été convenu par l'équipe municipale de travailler sur un aménagement de cette portion de voirie qui prenne en compte les enseignements de la première expérimentation.

La commission participative "Énergie et Mobilité" a de son côté souhaité protéger la circulation des piétons et des vélos à la montée. Deux autres réunions s'en sont suivies sur place le 30 janvier avec une douzaine de riverains et le 28 avril avec les services de la Métro pour finaliser le projet. Dans le même temps nous avons projeté un budget de cette opération pour un montant de 7 000,00 € partagé à 50 % avec la Métropole dans un fond de concours.

Il est prévu deux zones de stationnement dans le sens de la descente, en portant attention à l'arrêt de bus et à la sortie du chemin de Moretière. Elles feront chicane avec une zone marquée, mais sans stationnement dans le sens de la montée pour laisser un passage sécurisé aux vélos. Une autre zone matérialisée au sol d'une largeur d'un mètre pour décaler les véhicules montants juste avant le sortie de la Renardièrre. Les extrémités de ces zones seront matérialisées par des barrières en bois. Elles seront réalisées dans le cadre d'un chantier participatif. La priorité sera donnée aux véhicules montants.

Le phasage de la réalisation sera le suivant : un test provisoire sera réalisé en régie par le secteur (réduction des coûts) avant mi-juin. Il aura une durée de 2 mois avec l'objectif de réaliser des travaux pérennes en septembre.

N'hésitez pas à nouveau à nous faire remonter vos avis lors de cette nouvelle phase de test (mairie@proveysieux.fr) et encourageons une circulation respectueuse de tous les usagers de la route dans notre village.

Pierre Meyer

Projet de sécurisation de la ligne droite de Moretière.

Autoconsommation partagée

À la demande de l'équipe municipale, la commission "Énergie Mobilités" a étudié l'intérêt et la faisabilité de poursuivre l'équipement des bâtiments communaux en photovoltaïque. Une étude a été menée afin de savoir quels toits équiper et que faire de l'électricité produite. En effet, à la différence de la salle de fêtes dont la production est en revente totale, la mairie et l'école sont utilisées en journée, donc peuvent potentiellement consommer l'énergie produite.

Après plusieurs calculs, diverses hypothèses et de nombreux allers/retours, nous avons convenu que seuls le toit sud-est de l'école et le toit du gymnase seront équipés de panneaux. Nous "autoconsommerons" l'électricité produite et revendrons le surplus.

Les atouts de l'autoconsommation solaire ? C'est consommer local, même pour l'électricité. L'idée peut sembler surprenante, mais consommer l'électricité produite sur son propre toit, c'est comme privilégier les circuits courts pour l'alimentation : cela permet de réduire les pertes liées au transport, d'alléger le réseau électrique et d'être plus autonome. En moyenne, 20 à 30 % de l'énergie produite par des panneaux solaires peuvent être directement consommés dans le logement. L'autoconsommation permet de limiter l'achat d'électricité. Chaque kilowattheure produit et consommé sur place coûte moins cher que celui acheté ! (Un kilowattheure photovoltaïque revendu à EDF l'est entre 4 et 11 centimes, un kilowattheure acheté à EDF l'est autour de 23 centimes). En consommant localement, la commune fera des économies et limitera les impacts des variations de prix.

Nous avons décidé d'aller encore plus loin : Faire de l'autoconsommation collective ! Qu'est-ce ? L'autoconsommation collective consiste à partager la production entre différents bâtiments. L'école produira de l'électricité qui sera consommée par l'école ET par la mairie. Et peut-être même que nous pourrions raccorder la salle des fêtes pour consommer sa production. Frédéric Wurtz, directeur de recherche au CNRS est venu présenter en commission les projets réalisés en autoconsommation collective sur le campus universitaire de Grenoble et au CNRS. Cette présentation nous a convaincus du bien-fondé de ce choix.

L'installation pourrait se faire avant l'hiver et l'investissement sera fait sans emprunt, ni subvention de la Métropole (qui aurait imposé de ne pas revendre le surplus !).

Christophe Millet



Simulation de l'installation photovoltaïque sur les toits de l'école et du gymnase d'après la proposition faite par l'entreprise Pienergie.

DU NOUVEAU POUR LA RENTRÉE



Photo Marie Kerjean-Ritter

La rentrée de septembre 2025 s'annonce sous le signe d'une relative stabilité pour les classes pré-élémentaires et élémentaires. Les effectifs prévisionnels seront en légère baisse eu égard à la faible natalité en 2022, un seul enfant fera sa rentrée en Petite Section. Au total, l'effectif prévisionnel est de 51 élèves : 16 élèves pour la classe de maternelle, et 35 élèves en primaire. La rentrée suivante devrait voir les effectifs remonter.

*L'Équipe
périscolaire :
Nicolas,
Deborah,
Brigitte,
Graziella
et Patricia.*

Les enfants et les parents retrouveront les mêmes ATSEM aux côtés de Valérie, l'enseignante des maternelles, Deborah et Patricia assurant une continuité précieuse dans l'accompagnement des plus petits. Les agents en charge des services périscolaires – garderie, restauration, animations – restent également les mêmes. Cette jeune équipe (puisque 3 agents sur 5 sont arrivés en 2024) restera inchangée en septembre prochain. Avec une nouveauté cependant : Brigitte occupe depuis le mois de mai une fonction de coordinatrice, afin de faciliter le lien entre les différents acteurs du périscolaire et d'assurer un meilleur suivi du quotidien des enfants.

La nouvelle équipe périscolaire a trouvé ses marques et a le souci d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants ainsi que la communication avec les familles. Dans ce but, Nicolas, Brigitte et Graziella ont proposé la mise en place d'un affichage dédié aux informations pratiques et aux actualités de la vie scolaire. Ils ont aussi lancé, en lien avec l'APE (Association des Parents d'Élèves), le projet de partager avec les familles des photos prises lors des temps forts du périscolaire.

Toujours dans un souci de renforcer et fluidifier la communication

entre les différents membres de la communauté éducative, des rencontres entre des représentants de l'APE et les élus en charge de l'école ont eu lieu à chaque trimestre. Cette initiative permet à la mairie d'être plus près des préoccupations des parents et aux parents de mieux comprendre les enjeux liés au fonctionnement d'un service périscolaire. Ces temps permettent aussi de faire émerger des idées telles que lancer un appel aux habitants désireux de donner un peu de temps et/ou de savoir-faire au profit de l'école. Cela pourrait prendre plusieurs formes qui restent encore à inventer : petits ou gros chantiers collectifs, présentation ponctuelle d'un talent ou d'une passion (instrument de musique, tricot, cuisine, nature...) auprès des enfants. Si vous souhaitez être tenus informés de ce type de propositions, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail en allant sur ce lien <https://framaforms.org/volontaires-ecole-proveysieux-1632084188> ou, en scannant le QR-code ci-contre avec votre smartphone.

Rendez-vous le lundi 1^{er} septembre à 8 h 30 pour la rentrée.

Marie Kerjean-Ritter



RESTAURATION SCOLAIRE

UN NOUVEL APPEL D'OFFRES POUR 2025-2029

La commune a lancé en février dernier un nouvel appel d'offres pour désigner le prestataire qui assurera la restauration scolaire pour les quatre prochaines années. L'objectif : garantir la continuité du service tout en améliorant la qualité des repas servis aux enfants.

Deux entreprises ont candidaté, et leurs offres ont été examinées par la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai. Afin d'associer les familles à ce processus, une consultation des parents a été menée avec le soutien de l'Association des Parents d'Élèves (APE). Cette démarche participative a permis de faire remonter les critères jugés prioritaires par les familles : le prix des repas, la qualité gustative et nutritionnelle, ainsi que, dans une moindre mesure, la part de produits issus de l'agriculture biologique.

La décision finale a été prise le 2 juin en tenant compte des attentes exprimées et des engagements pris par les candidats. Il y aura une hausse du prix

coûtant du repas. Elle sera répercutée dans les tarifs de la cantine. Le conseil municipal du 1^{er} avril a voté la reconduction pour l'année scolaire 2025/2026 de la grille tarifaire actuelle du service périscolaire, fondée sur 12 tranches en fonction du quotient familial CAF. Seule l'augmentation du prix du repas sera répercutée. Pour rappel, cette tarification repose sur deux principes : permettre à toutes les familles d'accéder au service grâce à des tarifs progressifs, et maintenir une participation financière soutenable pour la commune. Le coût réel d'un repas avec deux heures de garderie est aujourd'hui de 11,96 €.

Catherine Cambrils



@pexel - Jép Gambardella

DES ENFANTS DE PROVEYSIEUX À LA CRÈCHE DE QUAIX

Ils sont aujourd'hui trois, ils seront cinq l'an prochain : c'est le nombre d'enfants de Proveysieux qui sont accueillis à la crèche Lou P'Tiots de Quaix-en-Chartreuse.

Face à cette hausse de fréquentation, la commune de Proveysieux a choisi d'augmenter sa participation financière à la structure. Lors du conseil municipal du 1^{er} avril, les élus ont voté une enveloppe de 4 500 euros pour

l'année 2025, marquant ainsi un engagement renforcé envers la crèche voisine. Un soutien concret qui traduit la volonté de la commune de faciliter l'accueil pour les tout-petits, au-delà de ses frontières.

À Proveysieux Les déchets en chiffres pour 2024

La Métro nous transmet son bilan annuel de la collecte des déchets sur notre commune.

Le tableau ci-contre détaille précisément la façon dont les Proveysards trient leurs déchets.

On notera que nous nous situons très en deçà de la moyenne métropolitaine pour les quantités d'ordures ménagères. Les déchets alimentaires sont même inexistant. Habitant à la campagne, nous avons tous pris le pli du compostage.

Mais un effort reste à faire sur les "erreurs" de tri, même si nous en faisons presque 2 fois moins que les autres communes.

Proveysieux	Moyenne Métropole
62 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles (OMR)	171
+	
38 kg/hab. de déchets recyclables (emballages + papiers)	56
dont 28 kg/hab. de CS valorisable (recyclée)	32
10 kg/hab. d'erreurs de tri (incinérées)	24
+	
0 kg/hab. de circuits pollués (incinérés)	4
+	
0 kg/hab. de déchets alimentaires (par hab. desservi)	16
+	
38 kg/hab. de verre	23
+	
4,66 kg/hab. de textile (hors déchèteries) (bornes dispositif GAM)	1,0
=	
143 kg/hab. d'Ordures Ménagères et Assimilées	271
⚠ 25% d'erreurs dans la poubelle de tri (hors circuits pollués)	43%

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires de 16h à 19h.

Mél : bibliotheque-proveysieux@orange.fr

Les adhérents peuvent dès à présent bénéficier d'une Numothèque qui offre un accès gratuit à des films musiques, cours presse :

<https://numotheque.grenoblealpesmetropole.fr/accueil-portal.aspx>

Action sociale

Le service Local de solidarité (Département de l'Isère) accompagne les familles dans le cadre de l'action sociale, la protection maternelle et infantile et tient une permanence dite maison de l'autonomie qui instruit les dossiers d'Allocation pour Perte d'Autonomie (APA) Contact : 04 57 38 44 00.

Le repas des anciens, offert par la municipalité à tous les Proveysards de 75 ans et plus, aura lieu le dimanche 7 décembre.

Les référents de hameau

N'hésitez pas à prendre contact avec les référents de hameaux pour tout problème local. Une réunion dans chaque hameau a lieu chaque année au printemps.

Bellevue, Fontanette : Dominique Nantas

Rigaudière, Garcinière : Birgit Hiess

Moretière Mollard : Marie Kerjean-Ritter

Chiaise, Chef-lieu : Bernard Thévenin

Le Gua, Savoyardière : Loïc Thomas

Pomarey : Bernard Michallet et Christophe Millet

Planfay : Hélène Debray

Architecte conseil

Les prochaines permanences auront lieu les 17 juillet, 25 septembre et 27 novembre. Pour prendre rendez-vous, tel **04 85 59 99 35**

Ouverture de la mairie au public

lundi : 16h-18h - mercredi : 16h - 18h

Ces horaires doivent être respectés sauf en cas d'urgence. Pour les Cartes d'identité et Passeports, il faut s'adresser au service d'État Civil de la mairie de Saint-Égrève. Pour prendre rendez-vous avec M le maire, veuillez Téléphoner à la mairie. N'hésitez pas à prendre contact avec les référents de hameaux pour tout problème local.

Tél. mairie **04 76 56 84 16**

Message : mairie@proveysieux.fr

Site Web : www.proveysieux.fr

Environnement

Les précautions liées aux risques de départ de feux sont toujours nécessaires. Pas de feu au sol, ni d'écobuage, ni brûlage des déchets végétaux (une dérogation est possible en hiver à condition d'en faire la demande en mairie). On ne jette plus son mégot hors de la voiture, et on s'interdit la cigarette en forêt. Les lâchers de ballons lanternes et les feux d'artifice ne sont plus autorisés.

Numéros et adresses utiles

Pour signaler un problème de voirie, de déchets, ou de dissémination :

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

Grenoble Alpes Métropole : **04 76 59 59 59**

Voie N° vert **0800 500 027**

Déchets / déchetterie : N° vert **0800 500 027**

Réservation du Broqueur : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/gerer-mes-dechets/reservation-de-broyeurs-a-vegetaux-v3/>

Le broyeur sera à proveysieux jusqu'à la fin août.

Eaux de Grenoble Alpes

Dépannage, urgences : N° vert **0800 500 048**

Abonnement, facturation : **04 76 86 20 70**

Gendarmerie : **04 76 75 30 93**

Sign. nid de frelons asiatiques : **09 74 50 85 85**

agenda

- Dimanche 29 juin, à partir de midi à la scierie de Savoyardière : **Fête champêtre** (anciennement fête de Girieu).
- Lundi 1^{er} septembre à 8 h 30 : **Rentrée des classes** dans la cour de l'école.
- Jeudi 4 septembre à 20 heures : conférence « **Comment les élus vivent-ils leur mandat ?** » soirée de rattrapage, en mairie.
- Samedi 20 septembre après-midi à Pomarey : **7^e et dernière rencontre de "La commune en 7 questions"**.
- Mardi 30 septembre à 20 heures en mairie : **Séance publique du Conseil municipal**
- Mardi 11 novembre en fin de matinée dans la cour de l'école : **Cérémonie du 11 novembre**
- Mardi 18 novembre à 20 heures en mairie : **Séance publique du Conseil municipal**
- Samedi 6 décembre à Pomarey : **Marché de Noël**
- Dimanche 7 décembre à Pomarey : **Repas des anciens**
- Mardi 20 janvier à 20 heures en mairie : **Séance publique du Conseil municipal**
- Mi mars 2026 : **Élections municipales**

TOUS Proveysieux

JUIN 2025 - N° 126 LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Hélène Debray

Ont contribué à ce numéro :

Christian Balestrieri, Michel Brosse, Catherine Cambrils, Hélène Debray, Marie Kerjean-Ritter, Véronique Laforêts, Pierre Meyer, Bernard Michallet, Christophe Millet

Photo de couverture : Mairie de Proveysieux

Maquette et réalisation : Mairie de Proveysieux

Tous Proveysieux est édité par la municipalité de Proveysieux - 3 place de l'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : mairie@proveysieux.fr

Site Web : WWW.PROVEYSIEUX.FR

Imprimé par Veoprint.

Dépôt légal : juin 2025 - ISSN 1776-9671